



# Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport Procès-verbal de la réunion n°2 tenue dans les locaux du Port autonome de Liège le 18 juin 2012.

Présents :

Emile-Louis BERTRAND Port autonome de Liège

Serge HERCEK Port autonome de Liège / Serve Consult

Serge FILLOT Commune d'Oupeye
Paul ERNOUX Commune d'Oupeye

Luc LEJEUNE Ville de Visé Marcel NEVEN Ville de Visé

Stephan NIVELLES

Céline HELLEMANS

Valmy CAUFRIEZ

Nicolas DELHAYE

Arnaud WARIN

André DELECOUR

Service public de Wallonie, DGO2

Service public de Wallonie, DGO3

Etienne BAUGNEE Trilogiport Terminal Arnaud RANJARD Trilogiport Terminal

Jean-Pierre STAELENS CETIM

Bruno ROBBERECHTS Warehouses De Pauw

Thierry GREFFE Représentant « Comité Village » Michel MAJCHROWICZ Représentant « Comité Village »

Alain AUSSEMS Représentant de la population de la Commune d'Oupeye Thierry BRASSEUR Représentant de la population de la Commune d'Oupeye

Marcel VANDENMEERSCHE Représentant de la population de la Ville de Visé Jean-François VERJANS Représentant de la population de la Ville de Visé

Excusés :

Alain HOUTAIN Service public de Wallonie, DGO3
Bernadette MOTTET Service public de Wallonie, DGO4

Thierry EVRARD CETIM

La réunion débute par une minute de silence en hommage au Docteur Marcel Moulin, Président du Comité Village d'Hermalle-sous-Argenteau décédé le 26 avril 2012.

#### 1. Lecture du procès-verbal de la réunion n°1

Le procès-verbal de la réunion n°1 du Comité d'accompagnement (organisée le 16 février 2012) est distribué aux membres de l'Assemblée. Les remarques transmises par le Comité Village relatives à ce PV ont été distribuées aux différents membres du Comité d'accompagnement. Ces remarques sont annexées au procès-verbal de la réunion n°1.

### 2. Travaux de plantations (Service public de Wallonie, Direction de la Mobilité et des voies Hydrauliques de Liège, DG02)

Un point sur les travaux de plantations est effectué par Monsieur Stéphan Nivelles, Directeur, Direction des Voies Hydrauliques de Liège, Service public de Wallonie.

Le marché de plantations a démarré le 23 mai 2012.

Les divers éléments suivants sont à retenir :

- la mise en place d'une clôture à la base du merlon et le long de la zone dédiée aux crapauds calamites ;
- la réalisation d'un pré fleuri ;
- la plantation de noyers et d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers en variétés anciennes) dans le pré fleuri ;
- la plantation du merlon. Celui-ci sera planté de plants forestiers et de baliveaux d'espèces indigènes (plans forestiers, rosiers de semis et baliveaux).
- la taille des haies existantes ;
- la plantation d'une haie libre d'espèces indigènes (plants forestiers et rosiers de semis) le long de la clôture longeant le pré fleuri.

La clôture a été mise en place. La suite du marché sera réalisée à l'automne prochain, saison idéale pour les plantations.

Dans le cadre de ce point consacré aux travaux de plantations, Monsieur Bertrand procède à la lecture de la question soulevée par courriel par Monsieur Thierry Brasseur (Représentant de la population de la Commune d'Oupeye).

Question de Monsieur Brasseur : Pourquoi planter des arbres à feuilles caduques plutôt que des conifères ou autres arbres à feuilles persistantes ?

- Je pense que cela coule de source puisqu'il s'agit de créer un mur anti-bruit il paraît évident qu'après l'automne et jusqu'au printemps, ce « mur « serait inefficace.
- Enfin, les riverains directs de la rue Bonhomme risquent d'être confrontés à une population extérieure désireuse de récolter les fruits avec les nuisances que cela pourrait comporter (stationnements sauvages, gestion de déchets et autres...)
- En conclusion, si le résultat primaire n'est pas atteint 12 mois sur 12, pourquoi en outre prendre un risque de nuisances supplémentaires ?

Monsieur Nivelles, Directeur, Service public de Wallonie, Direction des Voies hydrauliques de Liège (DG02) précise les points suivants et relate l'avis de la DG01, Direction des Aménagements paysagers, Service public de Wallonie :

- L'objectif de la plantation du merlon n'est pas un objectif anti-bruit. A l'exception d'un rôle psychologique, il est connu que la végétation ne peut jouer un rôle contre le bruit que si elle est dense et sur une épaisseur conséquente (plusieurs centaines de mètre) et encore, la diminution obtenue ne serait perceptible que immédiatement à l'arrière du mur végétal. Dans le cas de Trilogiport, c'est essentiellement le merlon qui permet la réduction du bruit;
- La Wallonie préconise l'utilisation d'essences indigènes, principe souvent transcrit dans les permis d'urbanisme. Or, il n'y a pas de conifère indigène à l'exception, peut-être, du pin sylvestre et de l'if commun. Par contre, dans le cadre de la plantation du merlon de Trilogiport et afin de veiller à un certain camouflage en période hivernale, nous avons densifié les plantations par du Ligustrum vulgare, arbuste à feuillage persistant et par du hêtre et du charme qui gardent leurs feuilles mortes durant l'hiver;

• La plantation de fruitiers a fait l'objet en son temps de discussion avec les riverains comme le souhaitait la DGO2 et comme le permis l'exigeait sur base d'un plan déposé par l'architecte Daniel BODEN et qui était apprécié par ces riverains. J'ai à l'époque posé la question du suivi du verger notamment parce que j'avais un peu peur de vandalisme au moment de la cueillette des fruits. J'avais même proposé de remplacer les arbres fruitiers par des arbres de même essence mais décoratifs. Les riverains ont souhaité s'en tenir au projet initial qui a fait l'objet du marché de plantations. Il convient également de souligner que les potagers, pour lesquels j'avais émis également un avis défavorable, risquent également d'amener une population extérieure.

## 3. Etat d'avancement des travaux (Service public de Wallonie, Direction de la Mobilité et des voies Hydrauliques de Liège, DG02)

Le 12 juin 2012, la Direction du Port autonome de Liège a procédé à l'ouverture des offres de l'adjudication publique des travaux de réalisation d'une plate-forme multimodale sur le site de Liège Trilogiport.

Dans ce cadre, 4 offres (associations momentanées constituées par des entreprises) ont été déposées.

Les dossiers d'adjudication sont actuellement à l'analyse. Il est prévu de démarrer les travaux fin août ou début septembre.

Le marché d'étude du Pont Nord et des voiries d'accès a été notifié ce vendredi 15 juin 2012. Les travaux relatifs aux voiries d'accès et au pont démarreront début janvier 2013.

### 4. Projet d'assainissement de Liège Trilogiport (Service public de Wallonie, DG03)

Monsieur Arnaud Warin, Attaché, Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, Département du Sol et des Déchets, Direction de la Protection des Sols, Service public de Wallonie, présente le point relatif au projet d'assainissement de Liège Trilogiport.

Le projet d'assainissement de Liège Trilogiport, réalisé par l'expert agréé en gestion des sols pollués ECOREM, a été introduit le 21 mars 2012 par la Direction des Voies Hydrauliques de Liège (Service Public de Wallonie - DGO2) sur base volontaire dans le cadre des dispositions de l'article 92Bis du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols.

Le 16 mai 2012 après un premier examen du dossier, le Département du Sol et des Déchets (SPW – DGO3) a sollicité quelques compléments techniques et administratifs. Une fois ces compléments fournis, le dossier a été déclaré « complet et recevable » le 20 juin 2012 et transmis aux communes d'Oupeye et de Visé pour enquête publique. La consultation publique est programmée du 28 juin 2012 au 13 juillet 2012 (Oupeye et Visé).

Une note relative au projet d'assainissement de Liège Trilogiport (Service public de Wallonie, DG03) est annexée à ce procès-verbal.

Monsieur Delecour précise dans ce cadre que cette démarche est distincte du permis en cours. Cette démarche ne remet nullement le permis en cours. Elle permet de donner un certificat « officiel ».

5. Divers
Néant
La réunion se termine vers 18h45.
En annexe :  - Note relative au projet d'assainissement de Liège Trilogiport (Service public de Wallon DG03).
Emile-Louis Bertrand

Président du Comité d'accompagnement